|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | **Fiche descriptive de la formation** |  |
|

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| cgtform | **La Formation syndicale Cgt****Prudis**Espace vie syndicale 263, rue de Paris Case 4-3 93516 Montreuil Cedex | Tél : 01.55.82.82.15 |
| Courriel : prudis@cgt.frSite internet : <http://www.formationsyndicale.cgt.fr> |

**Mise en situation de formateur.rice.s « Durée du travail Module 2 »** Public :Les formateurs syndicaux, c’est-à-dire les camarades susceptibles de participer à la construction d’un module de formation sur « La durée du travail Module 2 » à destination des Conseillers Prud’hommes.Le contexte qui amène à faire de la formation :Cette formation s’inscrit dans la famille de formation **« outiller à une responsabilité ».** Elle a pour but de développer les capacités nécessaires de nos camarades pour qu’elles et ils soient à même de participer à la construction du module de formation, la durée du travail module 2.Les objectifs de formation :Les stagiaires seront outillés pour construire la session durée du travail module 2, et y intervenir.Les thèmes abordés :1. Les conventions de forfaits ;2. Les repos et jours fériés ;3. Le travail dominical ;4. Les congés ;5. Le contrôle de la durée du travail.Les pré requis à cette formation :Les stagiaires devront déjà avoir suivi la Formation syndicale générale de niveau 1 (tronc commun), ainsi que la formation des formateurs.Évaluations prévues :Évaluations formatives en cours de stage à l’occasion d’exercices et mises en situations permettant aux participant.e.s d’auto-mesurer leur capacité à mettre en œuvre les recommandations.Évaluations de fin de thème, sous forme de synthèses.Évaluation appréciative de thème et fin de formation.Forme et durée de l’action de formation * Stage de 5 jours du 27/01/2019 au 01/02/2019 à l’Institut du Travail de Strasbourg.
 |
|  |